

Le dernier PV de l'AG

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES GAZONS

Le Jeudi 31 Janvier 2019 à partir de 10 H 00, les adhérents de la Société Française des Gazons se sont réunis à Angers (49), au stade RAYMOND KOPA, sur convocation adressée le 14 Décembre 2018.

La feuille de présence a été signée par les adhérents et par les représentants des membres non présents ayant valablement adressé pouvoir.

Le Président fait savoir que 92 personnes sont présentes et/ou représentées, dont 28 membres actifs sur 80 que compte la Société Française des Gazons.

Il constate que l'Assemblée réunissant les conditions imposées par les statuts pour un quorum fixé à 30 % des membres (article 11.2 des statuts), est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Un dossier de réunion a été remis à chaque adhérent, après signature de la feuille de présence, comprenant :

- l'ordre du jour de l'Assemblée,
- le rapport d'activité – exercice 2018,
- le rapport financier, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- les missions et le budget 2019

Après avoir accueilli et remercié de leur présence les participants, Jean-Marc Lecourt, le Président, les invite à passer à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour. Jean-Marc Lecourt, Président et Bénédicte Ratel, Directrice de la SFG donnent lecture du rapport d'activité et des comptes arrêtés au 31 Décembre 2018 et des missions et budgets 2019.

[Télécharger le rapport complet du Procès Verbal de l'AG](#)

